KÄSSBOHRER GELÄNDEFAHRZEUG AG

Conditions de participation au concours photo et vidéo de PistenBully

Veuillez lire attentivement ces règles **avant** de participer au concours vidéo de PistenBully. Par l'envoi d'une participation au concours, vous acceptez être lié par les présentes règles officielles et déclarez remplir toutes les exigences en matière d'autorisation à participer au concours photo et vidéo.

Comment participer ?

Vous pouvez participer au concours photo et vidéo **au 31 mars 2027 23h59**. Toute personne physique de 18 ans et plus est habilitée à participer au concours photo et vidéo.

Envoi des fichiers
Les fichiers photo et vidéo doivent être envoyés à la société Kässbohrer Geländefahrzeug AG.

Vous pouvez envoyer les fichiers pour le concours photo et vidéo, par les voies suivantes

- Via le formulaire Google Forms: https://forms.gle/krjP3y6URQgrKS5H6
- Via WeTransfer
- Via Dropbox
- Par e-mail → À ideen@pistenbully.com

La personne recevant un code pour le concours et envoyant une photo/vidéo est considérée comme participant. Le participant est une (1) personne possédant l'adresse e-mail associée au code du concours. Si un groupe décide d'envoyer une participation commune, ce groupe doit désigner une (1) personne en tant que mandataire du groupe participant au concours et acceptant les présentes règles ainsi que de recevoir le prix au nom du groupe. La société Kässbohrer Geländefahrzeug AG décline toute responsabilité en cas de litiges découlant du concours photo et vidéo ou liés à ce dernier, au sein d'équipes participantes.

Règles du concours photo et vidéo

1. Règles générales du concours photo et vidéo

- La rédaction contrôle toutes les photos et vidéos envoyées et se réserve le droit de disqualifier des images, le cas échéant. Les participations enfreignant le droit en vigueur sont exclues du concours.
- Les vidéo et photos représentant des "styles de conduite extrêmes" ne sont pas acceptées, à savoir par exemple l'utilisation ou la représentation sans scrupules, dangereuse ou peu sûre d'un PistenBully. Les envois **ne doivent** contenir aucune photo ni séquence vidéo d'autres marques de dameuses.
- Toutes les vidéos envoyées ne doivent comporter **aucune** œuvre protégée par des droits d'auteur (à moins que le participant ne soit titulaire des droits d'auteur concernés). L'utilisation d'une musique non autorisée risque d'entraîner la disqualification du participant.
- Le participant/la participante assure qu'il ou elle possède tous les droits sur la photo/vidéo envoyée, un droit d'exploitation sans restriction de tous les extraits de la photo, que la photo est exempte de droits de tiers et de l'absence de violation de droits individuels lors de la représentation de personnes. Si une ou plusieurs personnes sont reconnaissables sur la photo/vidéo, les personnes concernées doivent consentir à publier la photo/vidéo. Sur demande, le participant ou la participante peut le garantir par écrit. En cas de revendications de droits par des tiers pour violation de droits de ces derniers, le participant/la participante libère la société Kässbohrer Geländefahrzeug AG de toute prétention. Les photos retouchées sur ordinateur ne doivent comporter aucun extrait de photo issu de magazines, livres, CD achetés, etc.
- En fonction de la nature de l'envoi, des règles supplémentaires figurant aux paragraphes **"2. Règles spéciales concernant l'envoi d'une vidéo"** et **"3. Règles spéciales concernant l'envoi d'une photo"** sont applicables.

2. Règles spéciales concernant l'envoi d'une vidéo

- Sujet vidéo : le participant doit envoyer une vidéo (" Envoi ") présentant un/plusieurs PistenBully, le travail dans le domaine skiable ou le poste de travail sur le PistenBully.
- Longueur de la vidéo : 30 secondes au moins et 120 secondes maximum (recommandé)
- Format vidéo : .MP4, format paysage (16:9), en haute résolution

3. Règles spéciales concernant l'envoi d'une photo

- Sujet photo : le participant doit envoyer une photo (" Envoi ") présentant un/plusieurs PistenBully, le travail dans le domaine skiable ou le poste de travail sur le PistenBully.
- Format photo : .JPG, .JPEG, .PNG, .TIFF, .PSD, format portrait ou paysage, en haute résolution (valeur indicative 300ppi)

4. **Concession de droits**
Tout participant concède à la société Kässbohrer Geländefahrzeug AG les droits d'utilisation non exclusifs à titre gratuit sans restriction de territoire, de durée et de contenu, y compris le droit de traitement des fichiers photo et vidéo envoyés, notamment en vue d'une utilisation dans le cadre du concours et du compte rendu de ce dernier ainsi que pour les relations publiques et à des fins publicitaires (indépendamment du support utilisé), à savoir entre autres, impression papier, calendrier, sites Internet, réseaux sociaux, afficher, etc.) .

5. **Responsabilité**
La société Kässbohrer Geländefahrzeug AG décline toute responsabilité en cas de perte ou d'éventuelle détérioration des fichiers et photo/vidéo envoyés.

6. Informations sur la protection des données

- Dans le contexte de l'information des gagnants, la société Kässbohrer Geländefahrzeug AG collecte sur ces derniers des informations à caractère personnel (nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone, adresse e-mail), qui sont enregistrées puis uniquement utilisées pour la remise des prix.

- La déclaration de confidentialité détaillée de la société Kässbohrer Geländefahrzeug AG est disponible à l'adreses suivante: https://www.kaessbohrerag.com/fr/protection-des-donnees

Critères d'évaluation
Les principes de base d'évaluation des envois sont les suivants : originalité et créativité, en tenant compte des prescriptions en matière d'impression d'ensemble au niveau créativité

Publication des gagnants
Les gagnants seront rendus publics en mai 2027. Les photos/vidéos gagnantes seront publiées sur le site http://www.pistenbully.com ainsi que sur les réseaux sociaux de l'entreprise.

Remarques
Avant d'envoyer une photo/vidéo, vous devez obtenir l'autorisation d'utiliser leurs photos/vidéos ou représentations, de toutes les personnes apparaissant et reconnaissables sur votre photo/vidéo de participation. À cet effet, vous pouvez utiliser un formulaire d'autorisation générale. Si vous arrivez jusqu'en finale du concours, il se peut que le sponsor du concours vous présente un formulaire d'autorisation à faire signer par chacune des personnes apparaissant et reconnaissable sur votre photo/vidéo de participant, afin de donner au sponsor l'autorisation de publier la photo ou la représentation de la personne concernée.

La société Kässbohrer Geländefahrzeug AG Deutschland est seul promoteur du concours photo et vidéo PistenBully. Les documents envoyés ne comportant pas les informations requises et ne remplissant pas les conditions de participation définies sont considérés comme nuls.

À l'issue de l'envoi des photos et vidéos, celles-ci ne peuvent plus être retouchées, modifiées ou remplacées. Le promoteur peut, à sa seule discrétion, supprimer ou disqualifier toute photo/vidéo envoyée ou tout participant, considéré comme inacceptable ou non conforme aux prescriptions pour quelque raison que ce soit. Le promoteur décide finalement si les vidéos envoyées sont autorisées à participer et entrent en ligne de compte pour un prix lors de la finale.

Amusez-vous bien à prendre vos photos et à tourner vos vidéos !